

Ael PM – Inscription entreprise et création du compte Gestionnaire

AeL : Administration en Ligne Etat de Genève

L'inscription de l'entreprise et la création du gestionnaire

- Ces 2 actions sont liées :
 - Inscription entreprise à l'AeL
 - Création du compte Gestionnaire

- Elles font suite au renvoi du formulaire d'inscription initial

... Comment cela se déroule ?

Processus



Entreprise représentée par un gestionnaire



AeL

Saisie du formulaire inscription + impression

1



Envoi avec pièces justificatives

Validation inscription



Envoi d'une « clé de sécurité courrier » par lettre

2



Envoi d'une « clé de sécurité mail » par messagerie électronique

Saisie des clés de sécurité

Contrôle et activation

3



Notification de l'activation du compte par mail

Compte gestionnaire opérationnel



Etape 1 : saisie et envoi du formulaire

- Le gestionnaire inscrit l'entreprise à l'AeL en remplissant un formulaire sur Internet
- Il donne
 - les coordonnées de l'entreprise
 - Ses coordonnées dont
 - Un email
 - Un couple Question-Réponse que lui-seul connaît (ex : prénom de son arrière-grand-mère)
- Il renvoie par courrier postal avec signature des responsables de l'entreprise et pièces justificatives

Etape 2 : validation AeL

- L'AeL reçoit le formulaire et répond par un mail d'accusé de réception
- L'AeL valide le formulaire et crée l'entreprise dans l'Ael ce qui déclenche :
 - La création d'un identifiant AeL (valeur numérique sur 6 chiffres)
 - L'envoi d'un courrier postal adressé au siège social de l'entreprise à l'attention du directeur avec :
 - Explication sur la démarche d'inscription par le gestionnaire (avec ses références)
 - Une "**Clé de sécurité courrier**" à transmettre au gestionnaire
 - L'envoi d'un email au gestionnaire avec
 - une "**Clé de sécurité mail**"
 - Un lien vers la création du compte

Etape 3 : l'activation du compte gestionnaire

- Quand il a reçu courrier papier et mail, le gestionnaire peut utiliser le lien de création de compte
- Il renseigne les 3 clés secrètes maintenant en sa possession :
 - la « clé de sécurité mail »
 - la « clé de sécurité courrier »
 - la réponse à la question saisie lors de l'inscription de l'organisation
- Il peut alors :
 - définir son mot de passe personnel
 - donner le no de téléphone sur lequel il veut recevoir le mot de passe à usage unique envoyé lors de chaque connexion à l'AeL

Le compte est créé

- Le gestionnaire reçoit alors un mail avec son user AeL
- Il peut se connecter en authentification forte (avec son user, son mot de passe et le code qu'il recevra sur son téléphone)
- Il accède à sa console de gestion
 - Il va ainsi pouvoir créer des comptes utilisateurs, attribuer des autorisations, déléguer, etc.

Programme AeL

Octobre 2009 - www.ge.ch/ael